

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Veillez prendre avis que, conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne tiendra une séance extraordinaire le mardi, 18 janvier 2022 à 18h00. Cette séance se tiendra à huis clos, par vidéoconférence, suivant les consignes gouvernementales en vigueur, en raison de la pandémie.

Au cours de cette assemblée, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le sujet ci-dessous mentionné :

Adoption du budget pour l'exercice financier 2022

Les questions peuvent être transmises à Madame Virginie Riopelle, greffière, par courriel à : greffe@ville.charlemagne.qc.ca ou par téléphone, au 450-581-2541 poste 30, et ce, au plus tard le mardi, 18 janvier 2022, 17h00.

Donné à Charlemagne
ce 6 janvier 2022



Virginie Riopelle
Greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 6 janvier 2022, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément à la Loi, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 6 janvier 2022.

Donné à Charlemagne ce 6 janvier 2022



Virginie Riopelle
Greffière